

#906 GEL EPOXY (GRIS)

GEL ADHÉSIF ÉPOXYDE À PRISE RAPIDE

DESCRIPTION

#906 Gel Époxy (Gris) est un adhésif époxyde en gel, 100% solide à deux composants à haut module et haute résistance, insensible à l'humidité.

UTILISATIONS

#906 Gel Époxy (Gris) est recommandé pour lier le béton frais au vieux béton, réparer le béton fissuré, éclaté ou écaillé, comme adhésif structural pour les ancrages et les goujons verticaux, les éléments de béton préfabriqué ainsi que les plaques d'acier et les autres pièces métalliques au béton et sceller les fissures lors des travaux d'injection d'époxy ainsi que pour coller la mousse EVA dans les joints de dilatation.

AVANTAGES

- Excellentes propriétés d'adhérence
- Très facile à mélanger et à appliquer
- Prend par temps froid et conditions humides
- Développement rapide de la dureté et de la résistance mécanique
- Insensible à l'humidité durant la prise
- Résistance élevée au cisaillement et à la traction

PROPRIÉTÉS:

(Essais à 23°C (74°F) :

Rapport du mélange (volume).....	2A:1B
Viscosité (mélange)	pâte thixotropique
Vie en pot (100 g).....	15 minutes
Prise initiale	4 heures
Prise complète	7 jours
Couleur	Gris

Les données fournies ci-haut sont le résultat d'essais effectués à partir d'échantillons prélevés en cours de production. Tous les résultats sont représentatif des valeurs obtenues par un laboratoire indépendant. Certaines variations peuvent se produire en raison de conditions de site et ou d'autres méthodes d'essais.

APPLICATION

PRÉPARATION DE LA SURFACE

Le béton préparé doit être solide et exempt de poussière, de particules friables et de toute matière étrangère. Pour de meilleurs résultats, tout béton doit être nettoyé chimiquement ou préparé mécaniquement.

Le béton neuf devrait être mûri durant 28 jours et débarrassé de toute laitance et agent de mûrissement.

Pour les ancrages, les trous de forage doivent être faits avec une mèche à béton, exempts de poussière, de boue et asséchées afin d'obtenir une adhérence optimale. Le diamètre des trous doit être plus grand d'au moins 4mm par rapport à celui de l'ancrage. Les ancrages doivent être exempts de rouille, d'incrustations et d'huile d'enrobage. Il est recommandé de nettoyer les ancrages avec un solvant avant l'installation. Remplir les trous avec un léger excès. Insérer l'ancrage et tourner lentement afin d'éliminer les poches d'air.

Les surfaces d'acier doivent être exemptes de saleté, graisse, huile et rouille. Décaper la surface à l'aide d'un abrasif angulaire tel que l'alumine ou un grain abrasif selon la norme SSPC-SP10 avec un relief d'au moins 2,5 mil. **Si la surface ne peut pas être décapée au jet de sable, la dégraisser ou l'abriter mécaniquement jusqu'à l'obtention d'une surface brillante continue.**

MÉLANGE

Bien mélanger séparément chacun des composants. Mélanger ensuite 2 parties de A avec 1 partie de B (par volume). Brasser à l'aide d'une perceuse à basse vitesse. Bien mélanger le matériau jusqu'à consistance homogène en raclant régulièrement les parois et le fond du contenant. Appliquer aussi vite que possible puisque la vie en pot du produit est limitée.

MORTIER

Mélanger la partie « A » et « B » conformément aux instructions de la section mélange ci-dessus. Ajouter ensuite de 1 à 1,5 partie (par volume) d'agrégat de silice sec et propre. Ajouter l'agrégat graduellement et bien mélanger. Utilisez du sable d'Ottawa #17 pour obtenir les meilleurs résultats.

RENDEMENT

- Adhésif de liaisonnement : 2,0 m²/L (81,5 ft²/ gal. U.S.) (surface lisse).
- Mortier : (1 partie propre de sable de silice sec gradué @ 3mm (1/8 ") est d'environ 0,3 m²/L (12,2 pi² / gal. U.S.)
- adhésif pour mousse EVA : 3,79 L (1 gallon US) adhèrera à 36,5 m (120 LFT de 50mm (2 po. de profondeur)

EMBALLAGE

Unités de 3,79L (1 gal. U.S.)(GRIS)

NETTOYAGE

Nettoyer tout l'équipement avec le CPD^{md} Xylol avant que l'époxy ne durcisse. Le CPD^{md} Xylol est un solvant inflammable. Lire la fiche signalétique avant usage.

ENTREPOSAGE

Garder dans un entrepôt chauffé. L'entreposage à des températures inférieures à 4,5°C (40°F) peut provoquer la cristallisation de la résine.

DURÉE DE CONSERVATION

Deux ans lorsque conservé dans les contenants originaux non ouverts dans des conditions normales d'entreposage.

DONNÉES SUR LA SÉCURITÉ

Consulter la fiche de données de sécurité pour des instructions spécifiques. FDS # 77 & #78

GARANTIE

Les recommandations et les renseignements ci-haut fournis sont basés sur nos recherches en laboratoire ainsi que sur les expériences menées par un laboratoire indépendant. Ces derniers sont, à notre connaissance, exacts et véridiques dans les limites des paramètres retenus lors des dites expériences. Toutefois, aucune garantie expresse ne peut être fournie et la pertinence du produit choisi ne peut être garantie puisqu'il est impossible de connaître tous les usages que l'on fait de nos produits, ni de contrôler ou prévoir toutes les variations paramétriques pouvant découler des

conditions climatiques, des conditions d'application, des méthodes utilisées ou du type de surface sur laquelle est appliqué l'un ou l'autre de nos produits. L'utilisateur de nos produits devra lui-même effectuer ses propres essais sur des échantillons afin de vérifier si le produit convient aux conditions spécifiques du projet.

CPD^{md} n'offre aucune garantie, explicite ou implicite, pour le présent produit, incluant sans restriction des garanties implicites quant à la valeur marchande ou la pertinence du produit pour un usage spécifique.

Dans tous les cas, CPD^{md} limite sa responsabilité à fournir la quantité de produit nécessaire pour traiter à nouveau ou pour réparer les endroits spécifiques où un produit CPD^{md} a été appliqué.

CPD^{md} se réserve le droit de déterminer la cause exacte de tout problème en recourant aux méthodes et essais d'usage. CPD^{md} n'assume aucune autre responsabilité telle que pour dommages-intérêts, directs ou indirects, dans tout cas où violation de la présente garantie, négligence ou responsabilité sans faute sont invoquées.

LA PRÉSENTE GARANTIE NE PEUT ÊTRE MODIFIÉE NI PROLONGÉE PAR LES REPRESENTANTS DE CPD^{md} PAR SES AGENTS DISTRIBUTEURS OU PAR SES CONCESSIONNAIRES